

No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA
VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE
L'HÔTEL DE VILLE, LE 2 MAI 2017, À 20 H.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
TENUE PAR MONSIEUR RENÉ FOURNIER, MAIRE**

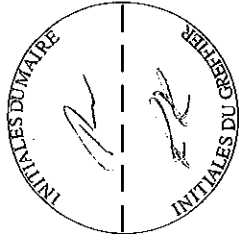
Projet particulier de construction, de modification ou
d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), accordant la
construction de bâtiments commerciaux et l'installation
d'enseignes sur l'ensemble de la propriété à l'angle du
chemin de Chambly (route 112) et du chemin BelleRive – Zone
commerciale IDC-185 – Pour le projet commercial Faubourg

Carignan

Débutant à 20 h 02 et se terminant à 20 h 12

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 4 avril 2017
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Dépôt – Déclaration d'intérêts pécuniaires
 - 5.2 Autorisation de transfert budgétaire – Embauche d'un stagiaire en communications
 - 5.3 Approbation et autorisation de signature – Promesse de vente et acquisition – Lot 2 599 773 – Règlement hors cour
 - 5.4 Confirmation – Intérim – Direction générale
 - 5.5 Recommandations – Comité de transition – Transport en commun
 - 5.6 Assises annuelles 2017 – Union des municipalités du Québec
6. **FINANCES**
 - 6.1 Déboursés du mois d'avril 2017
 - 6.2 Dépôt – Liste des engagements
 - 6.3 Dépôt – Rapport financier 2016 consolidé
 - 6.4 Dépôt – Rapport semestriel no 1 – Année 2017
 - 6.5 Autorisation – Affectation surplus affecté eau et égout
7. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Autorisation de paiement – Acceptation provisoire – Modification des systèmes de chauffage, climatisation et ventilation de l'hôtel de ville
 - 7.2 Autorisation de paiement – Acceptation provisoire – Travaux de voirie et de drainage de surface – Secteur Centre – Nouvelle géométrie de raccordement rue Henriette, intersection chemin BelleRive



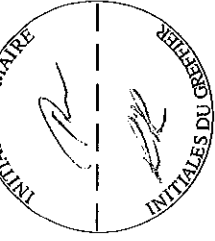
No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

- 8. URBANISME**
- 8.1 Demande de dérogation mineure 17-DM-009 – Lot 2 343 531 – 4688 rue de l'Île-Sainte-Marie
- 8.2 Demande de dérogation mineure 17-DM-010 – Lot 2 599 881 – 1615, chemin Bellevue
- 8.3 Demande 17-PIIA-011 – Lot 6 085 191 (projeté) – 1702, chemin Bellevue
- 8.4 Autorisation – Formation – Membres du CCU
- 8.5 Nomination – Membre du CCU
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1 Dépôt – Sommaire des états financiers 2016 – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
- 10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
- 10.1 Demande d'aide financière – La Marche pour l'Alzheimer 2017
- 10.2 Demande de prêt de salle – Culture Montérégie
- 10.3 Demande d'aide financière – Société d'horticulture et d'écologie de Chambly, Richelieu, Carignan
- 11. ENVIRONNEMENT**
- 11.1 Autorisation – Création d'un fonds de caisse – Journée de l'arbre
- 11.2 Renouvellement – COVABAR
- 12. LOISIRS ET CULTURE**
- 12.1 Embauche – Étudiants moniteurs aux camps de jour – Saison estivale 2017
- 12.2 Autorisation – Travaux et matériel complémentaires – Système audio-vidéo – Centre multifonctionnel
- 13. RÉGLEMENTATION**
- 13.1 Adoption – Second projet de résolution PPCMOI NO 451-01-2017
- Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), accordant la construction de bâtiments commerciaux et l'installation d'enseignes sur l'ensemble de la propriété à l'angle du chemin de Chambly (route 112) et du chemin Bellelve – Zone commerciale IDC-185 – Pour le projet commercial Faubourg Carignan
- 14. INFORMATIONS**
- 15. DIVERS**
- 15.1 Engagement de la Ville et autorisation de signature – Demande de financement – Volet acquisition – Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

M. René Fournier, maire



No de résolution
ou annotation

Billie de Carignan

M^{mes}

Lorraine Moquin, conseillère
Diane Morneau, conseillère
Anne Poussard, conseillère

MM.

Marcel Synnott, conseiller
André Mylocopos, conseiller
Patrick Marqués, conseiller

Monsieur Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier, est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur René Fournier, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h 12.

17-05-149

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 4 avril 2017

17-05-150

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par le conseiller Patrick Marqués et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2017.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Dépôt – Déclaration d'intérêts pécuniaires

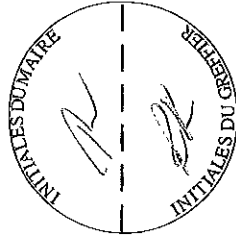
Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le greffier de la déclaration d'intérêts pécuniaires de la conseillère Diane Morneau pour une portion des années 2016 et 2017.

5.2 Autorisation de transfert budgétaire – Embauche d'un stagiaire en communications

17-05-151

Il est proposé par le conseiller Patrick Marqués, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le transfert d'un montant de 7 850 \$ afin de couvrir le financement pour l'embauche d'un stagiaire en



No de résolution
ou annotation

Ville de Longueuil

communications dans le cadre du projet « Je travaille pour ma ville »;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 01-38110-000 pour un montant de 3 000 \$ et au poste budgétaire 01-21100-000 pour le solde de 4 850 \$.

5.3 Approbation et autorisation de signature – Promesse de vente et acquisition – Lot 2 599 773 – Règlement hors cour

17-05-152

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Le Développement de la Seigneurie des Îles inc. a institué contre la Ville, devant la Cour supérieure du district de Longueuil, les procédures judiciaires suivantes :

- Une « Requête introductive d'instance amendée [...] (art. 33 C.p.c. 7 et 1457 C.c.Q., 6 et 49 CDLP) » portant le numéro de dossier 505-17-002893-065 de la Cour supérieure du district de Longueuil;

- Une « Requête introductive d'instance en contestation du droit à l'expropriation (article 44 de la *Loi sur l'expropriation*, RLRQ, c.E-24) » portant le numéro de dossier 505-17-002894-063 de la Cour supérieure du district de Longueuil;

- Une « Requête introductive d'instance en jugement déclaratoire, mandamus et en nullité d'un règlement municipal (art. 33, 453 et 844 C.p.c.) » portant le numéro de dossier 505-17-007058-144 de la Cour supérieure du district de Longueuil;

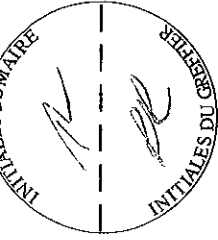
CONSIDÉRANT QUE dans le seul dossier numéro 505-17-002893-065, la Ville est poursuivie pour une somme de plus de 9 000 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE les parties étaient également opposées dans une instance d'expropriation devant le Tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières, greffe de Montréal, portant le numéro SAI-M-121492-0608;

CONSIDÉRANT QUE Le Développement de la Seigneurie des Îles inc. a proposé à la Ville, par le biais d'une promesse de vente, de lui vendre le lot portant le numéro 2 599 773 du cadastre du Québec, qui est au cœur des procédures judiciaires susmentionnées, pour la somme de 2 585 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du « Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain », la Communauté métropolitaine de Montréal remboursera à la Ville une somme de 900 000,00 \$ pour l'acquisition dudit immeuble;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de l'immeuble par la Ville aura notamment pour effet de mettre un terme définitif aux litiges qui opposent les parties depuis plus de 10 ans;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE VERIGAN

CONSIDÉRANT QUE la promesse de vente formulée par le Développement de la Seigneurie des Îles inc. est valable jusqu'au 3 mai 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter ladite promesse de vente et d'autoriser le maire et le greffier à signer son acceptation pour et au nom de la Ville, de même que l'acte de vente, le document intitulé « Transaction et quittance » et tous les autres documents nécessaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à la majorité :

Les conseillers Diane Morneau et Patrick Marqués votent contre;

QUE la Ville accepte la promesse de vente du lot 2 599 773 du cadastre du Québec formulée par la corporation Le Développement de la Seigneurie des Îles inc. et dont une copie est jointe à la présente résolution comme Annexe 1 et par conséquent, que la Ville se porte acquéreur dudit lot et ce, pour la somme de 2 585 000,00 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés dans la Promesse de vente;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer l'acceptation de cette promesse de vente;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer devant notaire l'acte de vente dudit lot numéro 2 599 773 du cadastre du Québec. Le projet d'acte de vente est joint à la présente résolution comme Annexe 2;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, simultanément avec l'acte de vente susmentionné, le document intitulé « Transaction et quittance », les avis de règlements hors cour et désistement sans frais, dont des copies sont jointes à la présente résolution comme Annexe 3, et tous les autres documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530, sous réserve d'une appropriation de 1 778 927 \$ des surplus non affectés et d'un transfert de 935 000 \$ provenant du poste budgétaire 01-38110-000.

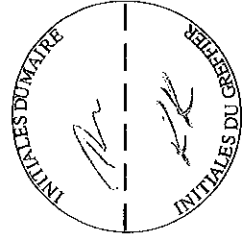
5.4 Confirmation – Intérim – Direction générale

17-05-153

CONSIDÉRANT le départ du directeur général prévu le 5 mai prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marqués, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

QU'en l'absence du directeur général, le directeur général adjoint et greffier assume l'intérim de la direction générale et ce, jusqu'à l'entrée en fonction du prochain directeur général;

QUE le salaire du directeur général adjoint et greffier soit majoré au même taux que le directeur général actuel et ce jusqu'à l'entrée en fonction du prochain directeur général;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-13040-141.

5.5 Recommandations – Comité de transition – Transport en commun

17-05-154

CONSIDÉRANT qu'un comité de transition est chargé de mettre en oeuvre la loi 76 et que le mandat et la vision du comité de transition sont de placer l'utilisateur au centre de ses décisions;

CONSIDÉRANT la prise en charge imminente des opérations de transport en commun par le RTM;

CONSIDÉRANT la diminution importante du nombre d'élus de proximité engagés dans la gouvernance des opérations de transport;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de maintenir une expertise des élus locaux en matière de gestion du transport en commun afin d'assurer une planification urbaine durable, cohérente et intégrée;

CONSIDÉRANT que le mandat du RTM est d'assurer une prestation de services, en tenant compte des particularités respectives des municipalités locales de la couronne nord et de la couronne sud, et que les élus locaux ont la légitimité de représenter ces particularités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE procéder à la création d'un comité intermunicipal de transport dont la composition et le fonctionnement seraient déterminés par les villes et qui pourrait inclure un ou des représentants d'utilisateurs. Les principaux éléments du mandat seraient notamment les suivants :

- Documenter les enjeux et problématiques de transport au plan local;
- Assurer un lien avec ses représentants au conseil d'administration du RTM;
- Recevoir l'information relative aux opérations de transport sur son territoire;



No de résolution
ou annotation

Bill de Carignan

- Diffuser les orientations du RTM auprès des conseils municipaux;
- Transmettre au RTM des orientations municipales susceptibles d'avoir un impact sur les opérations de transport;
- Produire des avis ou recommandations au conseil du RTM;

DE demander au comité de transition et au RTM de mettre en place notamment les pratiques suivantes :

- Transmission du calendrier annuel des rencontres du conseil d'administration du RTM, de l'ordre du jour et des procès-verbaux de chaque rencontre;
- Transmission mensuelle d'un rapport sur les opérations de transport sur son territoire, incluant les statistiques d'achalandage par trajet, et les plaintes;
- Transmission d'un rapport mensuel sur les finances du RTM;
- Prévoir une période de questions lors des séances du conseil d'administration afin que des élus locaux puissent s'adresser aux membres du conseil pour soutenir certains avis ou recommandations;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux CIT des couronnes Nord et Sud, au Comité de transition et au RTM.

5.6 Assises annuelles 2017 – Union des municipalités du Québec

17-05-155

CONSIDÉRANT les Assises annuelles 2017 de l'Union des municipalités du Québec se tenant du 3 au 5 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE :

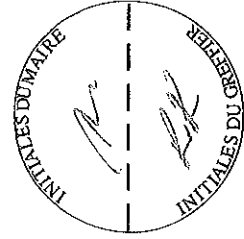
Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'INSCRIRE le maire René Fournier, les conseillères Anne Poussard, Diane Morneau et Lorraine Moquin ainsi que le conseiller Patrick Marquès aux Assises annuelles 2017 de l'UMQ au coût de 775 \$ par personne, avant taxes;

DE rembourser tous les frais afférents à cet événement;

QUE le remboursement soit effectué en conformité au règlement no 372 établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Carignan;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-454.



No de résolution
ou annotation

Bill de Carignan

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois d'avril 2017

17-05-156

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois d'avril 2017 pour un montant de 45 453,07 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois d'avril 2017, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés, pour un montant de 1 361 085,98 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt – Liste des engagements

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 21 mars au 17 avril 2017.

6.3 Dépôt – Rapport financier 2016 consolidé

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier du rapport financier 2016 consolidé.

6.4 Dépôt – Rapport semestriel no 1 – Année 2017

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier du rapport semestriel numéro 1 pour l'année 2017.

17-05-157

6.5 Autorisation – Affectation surplus affecté eau et égout

CONSIDÉRANT le rapport financier de l'année 2016, consolidé et vérifié, présentant un écart favorable entre le budget 2016 et le réel 2016 pour l'activité eau et égout;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

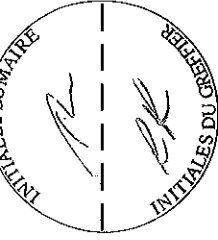
D'AUTORISER l'affectation de 402 325 \$ au surplus affecté eau et égout.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Autorisation de paiement – Acceptation provisoire – Modification des systèmes de chauffage, climatisation et ventilation de l'hôtel de ville

17-05-158

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-06-217 octroyant le contrat de modification des systèmes de chauffage, climatisation et ventilation de l'hôtel de ville à Gestion Septem inc.;



No de résolution
ou annotation

Bille de Varignan

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 6 568,81 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation provisoire, à l'entreprise Gestion Septem inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-13600-365.

7.2 Autorisation de paiement – Acceptation provisoire – Travaux de voirie et de drainage de surface – Secteur Centre – Nouvelle géométrie de raccordement rue Henriette, intersection chemin Bellerive

17-05-159

CONSIDÉRANT la résolution 16-10-434 octroyant le contrat de travaux de voirie, de drainage de surface et d'aménagement d'une nouvelle géométrie de raccordement de la rue Henriette à l'intersection du chemin Bellerive à l'entreprise Excavation Jonda inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de service génie et infrastructures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 5 253,77 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation provisoire, à l'entreprise Excavation Jonda inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-13600-368.

8. URBANISME

8.1 Demande de dérogation mineure 17-DM-009 – Lot 2 343 531 – 4688 rue de l'Île-Sainte-Marie

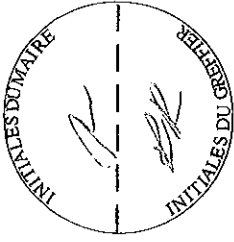
17-05-160

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputées conformes une marge de recul latérale de 3,52 mètres et une marge de recul avant de 9,36 mètres, alors que la réglementation en vigueur exige une marge de recul latérale minimale de 4 mètres ainsi qu'une marge avant minimale de 11 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

87

2 mai 2017



No de résolution
ou annotation

Bill de Carignan

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à la majorité :

Les conseillers Diane Morneau et Patrick Marqués votent contre;

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputées conformes une marge de recul latérale de 3,52 mètres ainsi qu'une marge de recul avant de 9,36 mètres, pour la propriété sise au 4688, rue de l'Île-Sainte-Marie, soit le lot 2 343 531.

LE TOUT conditionnel à l'acquisition du lot 6 086 496 par le requérant.

8.2 Demande de dérogation mineure 17-DM-010 – Lot 2 599 881 – 1615, chemin Bellevue

17-05-161

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputé conforme un bâtiment en forme d'arche, alors que la réglementation en vigueur interdit ce type de bâtiment;

CONSIDÉRANT que le requérant a obtenu préalablement un permis sur lequel figurait la forme dudit bâtiment;

CONSIDÉRANT l'arrêt des travaux signifié une fois le bâtiment érigé;

CONSIDÉRANT qu'un refus pourrait causer préjudice au requérant, alors qu'une acceptation ne causerait pas de préjudice à l'environnement immédiat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marqués, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputé conforme un bâtiment en forme d'arche, pour la propriété sise au 1615, chemin Bellevue, soit le lot 2 599 881.

8.3 Demande 17-PIIA-011 – Lot 6 085 191 (projeté) – 1702, chemin Bellevue

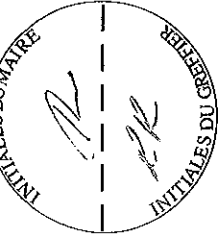
17-05-162

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée avec garage intégré, pour le lot projeté 6 085 191, soit le 1702, chemin Bellevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet de construction résidentielle de type unifamiliale isolée avec garage intégré pour le lot projeté 6 085 191, soit le 1702, chemin Bellevue, tel qu'illustré au plan de



No de résolution
ou annotation

17-05-163

ville de Carignan

Groupe Leclerc, architecture & design, daté du 29 mars 2017 et au plan projet d'implantation de Bérard Tremblay, arpenteurs-géomètres, daté du 24 mars 2017, minute 36 406.

8.4 Autorisation – Formation – Membres du CCU

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'inscription de deux membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville, soit la conseillère madame Anne Poussard ainsi que monsieur Paul Larouche, à la journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme qui aura lieu le 27 mai prochain à Sutton, au coût de 235 \$ chacun, plus taxes;

DE rembourser tous les frais afférents à cet événement;

QUE le remboursement soit effectué en conformité au règlement no 372 établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Carignan;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-61000-454.

8.5 Nomination – Membre du CCU

CONSIDÉRANT le règlement 463-A concernant la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme et remplaçant le règlement numéro 128 et ses amendements;

CONSIDÉRANT des postes à combler au sein dudit Comité;

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

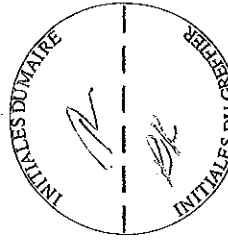
DE nommer monsieur Jean-François Rondeau à titre de membre « citoyen » du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-311.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Dépôt – Sommaire des états financiers 2016 – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le greffier du sommaire des états financiers 2016 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.



No de résolution
ou annotation

Mairie de Carignan

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 Demande d'aide financière - La Marche pour l'Alzheimer 2017

17-05-165

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Société Alzheimer du Haut-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Société Alzheimer du Haut-Richelieu un montant de 200 \$ dans le cadre du Défi des maires;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.2 Demande de prêt de salle - Culture Montérégie

17-05-166

CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle de l'organisme Culture Montérégie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER gratuitement le prêt du centre multifonctionnel pour l'après-midi du 7 juin prochain à l'organisme Culture Montérégie.

10.3 Demande d'aide financière - Société d'horticulture et d'écologie de Chambly, Richelieu, Carignan

17-05-167

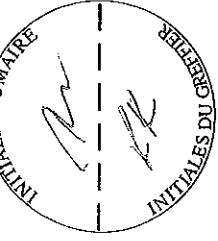
CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Société d'horticulture et d'écologie de Chambly, Richelieu, Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Société d'horticulture et d'écologie de Chambly, Richelieu, Carignan une aide financière d'un montant de 250 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.



No de résolution
ou annotation

17-05-168

Ville de Carignan

11. ENVIRONNEMENT

11.1 Autorisation – Création d'un fonds de caisse – Journée de l'arbre

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir sur les lieux de l'argent liquide afin de transiger les paiements des barils récupérateurs d'eau de pluie lors de la journée de l'arbre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER une somme de 250 \$ afin de constituer une petite caisse pour la journée de l'arbre;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 54-11100-000.

11.2 Renouvellement – COVABAR

17-05-169

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion 2017-2018 de la Ville de Carignan au Comité de Concertation et de Valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) au montant de 150 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Embauche – Étudiants moniteurs aux camps de jour – Saison estivale 2017

17-05-170

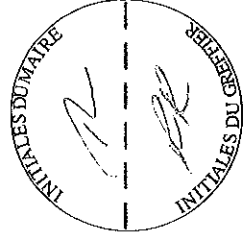
CONSIDÉRANT les recommandations de mesdames Cassandra Mathieu, responsable des camps de jour et Odrée Hamel, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marqués, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER comme employé(e)s étudiant(e)s à titre de moniteurs des camps de jour au service des loisirs pour la saison estivale 2017 :

- Philippe-Antoine Deslandes-Brosseau
- Jessica St-Hilaire
- Roxanne Charbonneau
- Karine Thibeault-Bouchard



No de résolution
ou annotation

Mille de Varignon

- Alison Campbell
- Ina Timmers
- Pierre-Luc Houde
- Alexandra Tobar Cuenca
- Alexandre Bouchard
- Thomas Filippone
- Vicky Cossette
- Gabriel Forest-Leblanc

Comme accompagnatrices :

- Laurence Lebel
- Vanessa Asselin-Mailloux
- Élodie Leroux

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés cols blancs et cols bleus, membres du syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70151-181.

12.2 Autorisation – Travaux et matériel complémentaires –
Système audio-vidéo – Centre multifonctionnel

17-05-171

CONSIDÉRANT la résolution 17-02-76 octroyant le contrat de fourniture et d'installation de matériel audio-visuel au centre multifonctionnel à l'entreprise Loudiom inc.;

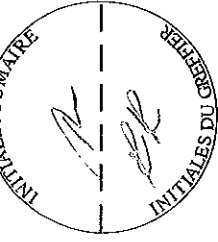
CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement de 556,48 \$ en guise de travaux supplémentaires et rajouts de flage à l'entreprise Loudiom inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-17004-726.



No de résolution
ou annotation

17-05-172

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Adoption – Second projet de résolution PPCMOI 451-01-2017

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), accordant la construction de bâtiments commerciaux et l'installation d'enseignes sur l'ensemble de la propriété à l'angle du chemin de Chambly (route 112) et du chemin Bellefève – Zone commerciale IDC-185 – Pour le projet commercial Faubourg Carignan

CONSIDÉRANT que la localisation du site, au cœur de la Ville de Carignan, permettra de bonifier l'offre commerciale, tant aux citoyens qu'à une clientèle de passage et régionale;

CONSIDÉRANT que les usages projetés sur le site sont autorisés à l'exception de certains, non autorisés à la zone IDC-185 du Règlement de zonage numéro 483-U;

CONSIDÉRANT que le site offre un aménagement paysager contribuant à lutter contre les îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT que l'affichage commercial est présenté tel un ensemble afin de rehausser la qualité du site;

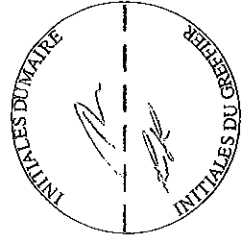
CONSIDÉRANT que le projet répond aux orientations du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères d'évaluation du Règlement numéro 451-U sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) s'il se conforme aux dispositions prévues à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

1. Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution;
2. Que le conseil municipal accorde, conformément au règlement numéro 451-U sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la délivrance de permis de construction aux conditions suivantes :
 - 2.1 Qu'en plus de la grille des usages et des normes applicables à la zone IDC-185 du règlement de zonage 483-U, la présente résolution permette la construction d'immeubles commerciaux pour les usages décrits aux alinéas 2.1.1 à 2.1.3 sur l'ensemble de la propriété du Faubourg Carignan;
 - 2.1.1 Que la vente de propane soit autorisée à titre d'usage complémentaire pour le ou les occupants du bâtiment G (Rona), et à condition :



No de résolution
ou annotation

Mairie de Carignan

- Que le format autorisé pour la vente de propane soit unitaire, et d'un maximum de 17,4 litres (20 livres);
- 2.1.2 Que l'usage « cinéma » de la classe C-3a soit autorisé au Faubourg Carignan;
- 2.1.3 Tout commerce lié aux animaux de compagnie de la classe C-1d ou C-1h doit disposer d'une entrée distincte donnant à l'extérieur;
- 2.2 Que nonobstant toute autre disposition au règlement de zonage numéro 483-U, le ratio de stationnement applicable à l'ensemble du Faubourg Carignan soit d'une case par 30 mètres carrés de plancher brut;
- 2.3 Que le site soit pourvu du nombre de rampes de chargement selon le besoin de l'emplacement commercial, jusqu'à concurrence maximale qui figure au TABLEAU : « Nombre requis de rampes de chargement » à l'article 93 du règlement de zonage 483-U, sans toutefois être tenu de fournir le nombre minimal spécifié;
- 2.4 Que l'étalage extérieur destiné à la vente soit autorisé de façon permanente sur le site, bien que dérogatoire aux articles 186, 187 et 188 du règlement de zonage numéro 483-U, uniquement pour le ou les occupants du bâtiment G, tel que représenté sur le plan no 1 de l'annexe 1 des présentes, aux conditions suivantes :
- Que la superficie d'étalage puisse être localisée devant la façade principale du bâtiment et occuper une portion du trottoir (aire A dudit plan) ainsi que sur le côté droit du bâtiment, en partie sur l'aire de stationnement, si localisée à proximité d'un centre du jardin (aire B dudit plan). Pour cette section, l'étalage est autorisé de façon temporaire et saisonnière;
 - Qu'un seul bâtiment accessoire permanent soit autorisé, en complément du service d'étalage extérieur saisonnier, d'une superficie maximale de 3,75 mètres carrés et d'une hauteur maximale d'un étage;
- 2.5 Que le projet du Faubourg Carignan contribue au développement durable du territoire, bien que dérogatoire aux articles 85, 100, 109 et 179 du règlement de zonage numéro 483-U, en proposant un plan d'aménagement paysager comprenant des mesures compensatoires telles :
- Un réseau piétonnier invitant, animé, connecté au domaine public (rues, trottoirs et abribus), notamment au réseau de transport en commun situé à proximité, et fonctionnel à l'intérieur du projet;



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

- Minimale une borne de recharge électrique par 100 cases de stationnement, réparties sur l'ensemble du site;
- Présentant une végétalisation abondante et variée, particulièrement en front du chemin de Chambly, au pourtour de l'aire de stationnement, aux îlots de végétation dans l'aire de stationnement, de même qu'en aménagement des trottoirs face aux accès principaux des bâtiments;
- Écran visuel et acoustique sur la ligne latérale gauche;
- En dissimulant le bassin de rétention par de la végétation;
- La strate arborescente de l'écran visuel périphérique sera déterminée sur la base d'une faisabilité appuyée sur une expertise professionnelle pertinente;

Le tout tel que montré au plan no 2 de l'annexe 1 des présentes et aux illustrations concernant la végétalisation, soit les plans nos 3 et 4 de l'annexe 1 des présentes.

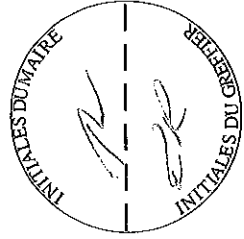
2.6 Que le concept d'affichage propose :

2.6.1 Deux enseignes collectives détachées sur poteau, d'une hauteur de 11 mètres, d'une superficie maximale de 28 mètres carrés contrairement aux normes précisées à l'article 143-alinéa 5c) du règlement de zonage numéro 483-U, tel que figuré au plan no 5 de l'annexe 1 des présentes;

2.6.2 Le dégagement sous celles-ci est d'au moins 1,8 mètre alors que la norme à l'article 143-alinéa 6 du règlement de zonage numéro 483-U est minimalement de 2,20 mètres;

2.6.3 Trois enseignes communautaires secondaires, sur muret, utilisées comme enseignes directionnelles, d'une hauteur maximale de 2 mètres, d'une superficie maximale de 2,50 mètres carrés et dont la partie la plus basse doit être supérieure à 1 mètre, nonobstant les normes édictées à l'article 132, 5^o, -alinéas b) et d) du règlement de zonage numéro 483-U; tel que figuré au plan no 6 de l'annexe 1 des présentes; dont la localisation approximative sur le site est telle que montrée au plan no 7 de l'annexe 1 des présentes;

2.6.4 Autoriser une enseigne par établissement commercial, appliquée par façade donnant sur une rue publique, une allée de circulation principale et un accès principal, occupant un maximum de 15 % de la façade, nonobstant les articles 141 et 146 du règlement de zonage numéro 483-U ; tel que montré au plan no 8 de l'annexe 1 des présentes;



No de résolution
ou annotation

Bill de Carignan

2.6.5 Autoriser, dans le cas d'un bâtiment de plus d'un étage, en plus des dispositions de l'article 2.6.4 ci-dessus, une enseigne collective dédiée aux usages occupant l'étage supérieur, dont la superficie maximale ne doit pas excéder 40 % de la superficie du mur marquant l'entrée principale du bâtiment, ainsi qu'un maximum de deux enseignes à l'étage, localisées chacune aux extrémités du bâtiment; tel que montré au plan no 9 de l'annexe 1 des présentes;

2.7 Qu'un permis de construction soit émis pour un bâtiment principal même si implanté sur plus d'un lot distinct, contrairement à l'article 61 – 90 du règlement des permis et certificats numéro 485-U.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

15.1 Engagement de la Ville et autorisation de signature – Demande de financement – Volet acquisition – Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain

17-05-173

CONSIDÉRANT les engagements nécessaires dans le cadre du projet d'acquisition du lot 2 599 773, soumis au programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain offert par la Communauté métropolitaine de Montréal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

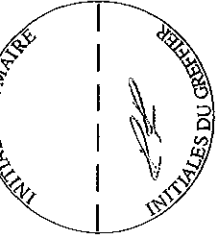
QUE le conseil municipal approuve et autorise la demande de financement dans le cadre du programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain;

QUE la Ville s'engage à assumer sa part d'investissement au projet;

QUE la Ville confirme son engagement à réaliser les activités de communication énoncées à ladite demande de financement;

QUE la Ville confirme son engagement à devenir propriétaire du lot no 2 599 773;

QUE la Ville confirme son engagement à assurer, par des mesures appropriées, un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés dudit lot visé par le projet;




No de résolution
ou annotation


17-05-174

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 54.


Rémi Raymond
Greffier


René Fournier
Maire

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tout document afférant à ladite demande de financement;

D'AUTORISER madame Annabelle Landry, conseillère en environnement et développement durable, à déposer, pour et au nom de la Ville de Carignan, ladite demande d'aide financière.